

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 11 juin 2021

Le ONZE JUIN DEUX MIL VINGT-ET-UN, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SARRAN, dûment convoqué le 08/06/2021, en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence d'Agnès AUDUREAU.

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames Agnès AUDUREAU, Yvonne VERZYL, Annie VERGNE, Natacha FREITAS-MONEDIERE ;
- Messieurs Jean-Paul MERPILLAT, Arnauld LOUCHART, Gilles ESTRADÉ, Jean-Claude MALAGNOUX, Nicolas FIERLING, Bruno BARBAS.

ABSENT(ES) EXCUSÉ(ES) : Tiphaine PERIN donne pouvoir à Arnauld LOUCHART

Jean-Paul MERPILLAT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu de la réunion précédente approuvé à 11 voix pour.

Procès-verbal de la réunion précédente approuvé à 11 voix pour.

I / Modification de la commission « travaux - voirie »

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Arnauld LOUCHART souhaite rejoindre la commission « travaux-voirie ». En effet, il suit tous les travaux effectués par les agents techniques et il serait donc souhaitable d'intégrer la commission pour l'évolution des travaux.

La commission est donc composée comme suit :

- Gilles ESTRADÉ
- Nicolas FIERLING
- Arnauld LOUCHART
- Jean-Claude MALAGNOUX
- Jean-Paul MERPILLAT
- Yvonne VERZYL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification de la commission communale.

II / Avenant à la convention d'adhésion du service de médecine préventive du centre de gestion

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Corrèze propose un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive suite à l'ouverture du périmètre d'application à d'autres agents.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à la convention ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet avenant ;

III / Convention pour la restauration collective

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'agent en charge du service de restauration collective est en arrêt maladie et que son arrêt de travail a été prolongé pour plusieurs semaines. Après avoir pu assurer le service avec des agents de remplacements pendant quatre semaines, la commune n'a pu trouver un agent pour le dernier remplacement. Il a donc fallu trouver une solution rapidement afin que les enfants de l'école puissent toujours avoir accès à la restauration scolaire.

Le restaurant du Musée du Président Jacques Chirac a accepté de recevoir les enfants de l'école sur les quatre jours où la Mairie propose la restauration scolaire à savoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le restaurant propose des menus adaptés aux enfants dans le strict respect des normes d'hygiène et en respectant le protocole sanitaire dû au covid.

Une convention doit être signée avec le restaurant pour fixer les modalités. Madame le Maire donne lecture d'une proposition de convention.

Après modifications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

IV / Convention de prêt à usage

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux diverses réunions et études faites pour l'ouverture d'un multiservices, le local situé au 3 Route de Corrèze est le plus adapté pour exercer l'activité.

Madame le Maire indique que des travaux de mises aux normes d'accessibilité sont nécessaires et qu'il faut procéder à toutes les vérifications de conformité (électricité, gaz...).

De plus, afin que le futur gérant puisse faire une première saison équivalente à une période de test, le local pourrait être mis à disposition gratuitement. Pour cela, une convention de prêt à usage doit être signée. Madame le Maire propose un modèle de convention.

Après modifications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mettre aux normes en vigueur le local en effectuant les travaux nécessaires en interne ;
- de procéder à toutes les vérifications en vigueur ;
- d'approuver la convention ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

V / Subventions aux associations

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commission « vie associative » s'est réunie les 08/04/2021 et 10/06/2021 afin d'étudier les demandes de subventions reçues.

Madame le Maire présente les propositions de la commission :

Associations	Propositions
Association des cyclos et marheurs de Sarran	150
Pupilles Pompiers	150
Coopérative scolaire	400
Foyer socio-éducatif collège	60
Amis du verger du Moulin du Cher	130
Resto du cœur	160
Secours populaire	160
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières (AAPPMA)	60
Fédération des Associations Laiques (FAL) Ligue de l'enseignement	60
Lezarts et Salamandre	60
Union des Associations (Tour de France)	960
Comité des Fêtes	600
Société de chasse	150
Télémillevaches	60
Ligue contre le cancer	160
Téléthon	160
TOTAL	3 480

Les associations communales suivantes n'ont pas demandé de subvention pour 2021 en raison de la perception d'une subvention en 2020 et du faible nombre d'activités sur cette année-là : l'Association des Parents d'Élèves, Arsis, la Chorale et les Grillons du Cantou. Les associations pourront déposer un dossier au cours de l'année, il sera étudié et le conseil municipal apportera une réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les propositions énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à mandater les sommes ci-dessus au compte 6574 ;

Questions diverses :

- Tableau de tenue du bureau de vote pour les élections ;
- Point sur les échanges avec Derichebourg ;
- Etudiants de Caraminot vont faire le plan de la conduite de Combe-giroux. Remise des plans prévues semaine prochaine.
- Date prochain conseil : 09/07 à 19 h 30